EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et le huit avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR GUIERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle « Le Peille », sous la présidence de M. DEBELLE D'AVIGNESE Denis, Maire.

Convocation leur a été adressée, par M. DEBELLE D'AVIGNESE Denis, le : **31 mars 2021.**

Effectif légal du conseil municipal : **15**
Nombre de conseillers en exercice : **15**
Nombre de conseillers Présents : **13**
Nombre de Votants : **15**
Dont Nombre de Pouvoirs : **2**
Nombre d'Absents : **2**

Présents : M. DEBELLE D'AVIGNESE Denis, M. L'HERITIER Eric, M. COUX Claude, M. BURILLE Eric, Mme DAL LIN Géraldine, M. FATIGA Joseph, M. FRANCOTTE Willy, M. GUIGUET Matthieu, M. MANNA Vincent, M. MOSCONI Sébastien, M. PRICAZ Bruno, Mme ROCHON-VOLET Jessica, Mme VERSTRAET Mélaine

Absents/excusés : Mme PUGLISI Rachel, Mme VERARD Mélanie

Pouvoirs : Mme PUGLISI Rachel donne pouvoir à Mme ROCHON-VOLET Jessica
Mme VERARD Mélanie donne pouvoir à M. FRANCOTTE Willy

Le Conseil Municipal a désigné comme secrétaire de séance M. PRICAZ Bruno.

En début de séance à 20 H 00, M. le Maire donne lecture des délibérations du conseil municipal précédent en date du 30 mars 2021 inscrites au registre.

2021-016 – FINANCES - VOTE DES TAXES – BP 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il n'est plus nécessaire de voter un taux de taxe d'habitation, puisque celui-ci est figé à son niveau de 2019, que ce soit au titre des résidences principales comme au titre des résidences secondaires.

Concernant le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, ce dernier doit être voté par rapport au taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental à 15.90 %.

Ainsi pour ST CHRISTOPHE SUR GUIERS, il est proposé de maintenir le taux de foncier bâti voté en 2020 de 20.75 %. Le taux de référence au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2021 sera donc le suivant :

- **Taux de référence TFB 2021**
  Taux municipal : 24.40 % (maintenu) + taux départemental : 15.90 % = 40.30 %
- **Taux de référence TFNB 2021**
  Concernant le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, il reste inchangé au taux de 81.55 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :
- APPROUVE les taux indiqués ci-dessus.

VOTE 15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

Pour extrait conforme
Le 9 avril 2021

Acte certifié exécutoire depuis son dépôt
à la préfecture et sa publication le 9 avril 2021

2021-017 – FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE

Le Conseil Municipal propose le projet de budget primitif 2021 suivant pour la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	836 313,12 €
Recettes de fonctionnement :	836 313,12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	335 016,92 €
Déficit d'investissement reporté :	131 795,70 €
Total dépenses d'investissement :	466 812,62 €
Recettes d'investissement :	374 483,95 €
Excédent de fonctionnement reporté :	92 328,67 €
Total recettes d'investissement :	466 812,62 €

TOTAL DES DEPENSES 2021 : 1 303 125,74 €
TOTAL DES RECETTES 2021 : 1 303 125,74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- ADOPTE le budget primitif 2021 pour la commune tel qu'il est présenté ci-dessus.

VOTE 15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

Pour extrait conforme
Le 9 avril 2021

Acte certifié exécutoire depuis son dépôt
à la préfecture et sa publication le 9 avril 2021

2021-018 – FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2021 ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal propose le projet de budget primitif 2021 suivant pour l'eau et l'assainissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	166 338,28 €
Déficit de fonctionnement reporté :	28 794,70 €
Total dépenses de fonctionnement :	195 132,98 €
Recettes de fonctionnement :	195 132,98 €
Total recettes de fonctionnement :	195 132,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	164 928,02 €
Total dépenses d'investissement :	164 928,02 €
Recettes d'investissement :	90 621,88 €
Excédent d'investissement reporté :	74 306,14 €
Total recettes d'investissement :	164 928,02 €

TOTAL DES DEPENSES 2021 : 360 061,00 €
TOTAL DES RECETTES 2021 : 360 061,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- ADOPTE le budget primitif 2021 pour l'eau et l'assainissement tel qu'il est présenté ci-dessus.

VOTE 15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

Pour extrait conforme
Le 9 avril 2021

Acte certifié exécutoire depuis son dépôt
à la préfecture et sa publication le 9 avril 2021

2021-019 – FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2021 ANNEXE SECTION DE COMMUNE DE LA RUCHERE

Le Conseil Municipal propose le projet de budget primitif 2021 suivant pour la section de commune de La Ruchère :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	155 626,95 €
Total dépenses de fonctionnement :	155 626,95 €
Recettes de fonctionnement :	54 910,00 €
Excédent de fonctionnement reporté :	100 716,95 €
Total recettes de fonctionnement :	155 626,95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- ADOPTE le budget primitif 2021 pour la section de commune de La Ruchère tel qu'il est présenté ci-dessus.

VOTE 12 POUR – 0 CONTRE – 3 ABSTENTIONS (E. L'HERITIER – E. BURILLE – J.FATIGA)

Pour extrait conforme
Le 9 avril 2021

Acte certifié exécutoire depuis son dépôt
à la préfecture et sa publication le 9 avril 2021

2021-020 – FINANCES - AVANCE DE L'ASSOCIATION CHRISTOPHOROS POUR LA RENOVATION DES VITRAUX

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 22 décembre 2020 qui consiste à lancer la 2e tranche de rénovation des vitraux de l'église du Bourg. Ces vitraux d'art, dessinés par l'artiste ARCABAS, viennent compléter le travail déjà réalisé lors de la 1ère tranche en 2020.

Comme pour la 1ère tranche, l'ensemble de cette opération devra s'autofinancer et elle sera lancée dès lors que la totalité des fonds sera réunie.

Lors d'une réunion entre l'association CHRISTOPHOROS, maître d'œuvre de cette opération, et la commune, l'association a décidé d'apporter une avance remboursable d'un montant de 11 000 € dans le but d'aider la commune à supporter les dépenses des premières factures.

Cette avance sera remboursée dans le premier semestre 2022 dès l'obtention du FCTVA ou des subventions liées à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- ACCEPTE l'avance d'un montant de 11 000 € proposée par l'association CHRISTOPHOROS,
- DONNE pouvoir au Maire de signer la convention.

VOTE 15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

Pour extrait conforme
Le 9 avril 2021

Acte certifié exécutoire depuis son dépôt
à la préfecture et sa publication le 9 avril 2021

QUESTIONS DIVERSES :

NEANT